



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**287^e séance du
SÉNAT ACADÉMIQUE**

SAC-250411

Le 11 avril 2025

de 13 h 32 à 15 h 50

À distance via Microsoft Teams

PROCÈS-VERBAL
Sénat académique • SAC-250411



SAC-250411

UNIVERSITÉ DE MONCTON

287^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 11 avril 2025

À distance via Microsoft Teams

PRÉSENCES

MEMBRES

Hélène Albert, professeure	Moncton	Christine Paulin, professeure	Moncton
Claudine Auger, professeure	Shippagan	Gérard Poitras, doyen	Moncton
Étienne Bélanger, étudiant	Moncton	Dr Denis Prud'homme, recteur et vice-chancelier	UdeM
Alex Brownstein, personne étudiante	Moncton	Andrée Roy, doyenne	Moncton
Ophélie Chiasson, étudiante	Moncton	Gilles C. Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	UdeM
Lacina Coulibaly, professeur	Moncton	Céline Surette, doyenne	Moncton
Étienne Dako, professeur	Moncton	Jean-François Thibault, doyen	Moncton
Mireille Demers, doyenne des études	Shippagan	Germaï Lesly Okome Ekome Toung, étudiant	Shippagan
Salah-Eddine El Adlouni, professeur	Moncton	Mona-Luiza Ungureanu, professeure	Shippagan
Florin Filip, directeur général de la Formation continue	Moncton	AUTRES PERSONNES PRÉSENTES	
Viktor Freiman, professeur	Moncton	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Micheline Gleixner, professeure	Moncton	Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	U de M
Jeanne Godin, professeure	Moncton	Sébastien Deschênes, vice-recteur	Edmundston
Amel Kaouche, professeure	Edmundston	Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'ens. et aux affaires professorales	UdeM
Octave Keutiben, professeur	Moncton	Cédric Laverdure, vice-recteur par intérim	Shippagan
Érik Labelle Eastaugh, doyen	Moncton	Matthieu LeBlanc, président d'assemblée	Moncton
Madeline Lamboley, professeure	Moncton	Paul Ward, directeur, Direction des communications	Moncton
Mathieu Lang, doyen	Moncton	Stéphanie Wheaton, registraire	Moncton
Gabriel Laplante, professeur	Moncton		
Francis LeBlanc, doyen	Moncton		
Mélanie LeBlanc, professeure	Edmundston		
Sylvie Morin, doyenne des études	Edmundston		
Nathalie Parent, bibliothécaire	Moncton		

Personnes excusées : Hector Adégbidi, Natalie Carrier, Olivier Clarisse, Gabriel Cormier, Jeanne Mance Cormier, Jean-Baptiste Koffi, Caroline P. LeBlanc, Monique Levesque, Christophe Traisnel et Martin Waltz.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
1.1 Bienvenue aux nouveaux membres étudiants	4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-250307	4
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-250307	5
7.1 Déclaration pour une gouvernance universitaire inclusive et reconnaissance des perspectives étudiantes	5
7.1.1 Composition du groupe de travail	5
7.2 Autres	5
8. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE	5
8.1 Résolutions transmises pour information	5
9. RAPPORT DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE	5
9.1 Modification des normes linguistiques	5
9.1.1 Modification à la <i>Politique linguistique</i>	6
10. RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS.....	7
10.1 Création de la <i>Politique d'évaluation des apprentissages au premier cycle</i>	7
10.2 Création du règlement 8.6 <i>Évaluation des apprentissages</i>	8
10.2.1 Création du règlement 8.6 <i>Évaluation des apprentissages</i> (nouveau titre et paragraphe d'introduction) et du nouveau 8.6.1 <i>Types d'évaluation</i>	8
10.2.2 Création des règlements 8.6.2 <i>Nombre d'évaluation</i> et 8.6.3 <i>Pondération des évaluations</i>	8
10.2.3 Création des règlements 8.6.4 <i>Horaire des évaluations sommatives intra et 8.6.5 Horaire des examens finaux</i>	10
10.2.4 Création du règlement 8.6.6 <i>Absences et reprises d'évaluations</i>	10
10.2.5 Création du règlement 8.6.7 <i>Modalité des évaluations et inconduite</i>	10
10.2.6 Création du règlement 8.6.8 <i>Critères d'évaluation et correction</i>	10
10.2.7 Création du règlement 8.6.9 <i>Communication des résultats</i>	10
10.2.8 Création du règlement 8.6.10 <i>Examen de reprise d'un cours</i>	10
10.3 Abolition du règlement existant 8.6 <i>Évaluation finale du résultat obtenu dans un cours</i>	10
11. SUPPRESSION DES FICHIERS EXCEL COMPRENANT LE DÉTAIL DES VOTES AVEC FORMS	10
12. RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADEMIQUE	11
12.1 Liste des personnes finissantes de février 2025.....	11
13. RAPPORT DU RECTEUR	11
14. AFFAIRES NOUVELLES.....	11
14.1 Remerciements.....	11
15. PROCHAINES RÉUNIONS	11
15.1 Le vendredi 9 mai 2025	11
15.2 Le jeudi 19 juin 2025	11
16. CLÔTURE.....	11

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
ANNEXE 1 : Transcription.....	12
ANNEXE 2 : Enregistrement	32
ANNEXE 3 : Documents.....	33
Document A : Ordre du jour adopté	
Document B : Composition du Groupe de travail pour la gouvernance inclusive	
Document C : Résolutions du CPR transmises pour information	
Document D : Modification des normes linguistiques	
Document E : Modification de la Politique linguistique	
Document F : Création de la Politique d’évaluation des apprentissages au premier cycle	
Document G : Évaluation des apprentissages	
Document H : Liste des personnes finissantes (février 2025)	

★ Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l’ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site web à l’adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>.
- 2) L’enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l’Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d’un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d’un **P**.

1. OUVERTURE (287^E SÉANCE)

13 h 32 : Le président d’assemblée souhaite la bienvenue aux gens.

Il procède ensuite à la lecture du texte de reconnaissance des territoires autochtones :
« *L’Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi’kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d’amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi’kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n’abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi’kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. »*

Les scrutateurs pour la réunion sont Janice Comeau et Michel Couture.

En ce qui a trait aux personnes excusées, le président nomme les noms suivants : Hector Adégbidi, Natalie Carrier, Olivier Clarisse, Gabriel Cormier, Jeanne Mance Cormier, Caroline P. LeBlanc, Monique Levesque et Christophe Traisnel.

1.1 Bienvenue aux nouveaux membres étudiants

Le président souhaite la bienvenue à trois nouveaux membres. Il s’agit d’Étienne Bélanger, d’Alex Brownstein et d’Ophélie Chiasson, personnes étudiantes du campus de Moncton.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale indique que le quorum est atteint et que tout est en règle quant au droit de présence.

4. CORRESPONDANCE

Aucune.

5. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Voir le Document A

R : 01-SAC-250411

Hélène Albert, appuyée par Étienne Dako, propose :

« *Que l’ordre du jour soit adopté tel que présenté. »*

Vote sur R01	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-250307

R : 02-SAC-250411

Jeanne Godin, appuyée par Amel Kaouche, propose :

« *Que le procès-verbal SAC-250307 soit adopté tel que présenté. »*

Vote sur R02	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-250307**7.1 Déclaration pour une gouvernance universitaire inclusive et reconnaissance des perspectives étudiantes****7.1.1 Composition du groupe de travail**

Voir le Document B

En suivi du dossier présenté lors de la dernière réunion du Sénat académique, la secrétaire générale (SG) indique que les personnes suivantes ont accepté de participer aux travaux du groupe de travail. Les membres sont : Gilles Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER), Sylvie Morin, doyenne des études au campus d'Edmundston, Carole Boucher, professeure au campus de Shippagan, Eric Mathieu Doucet, professeur au campus de Moncton, Francis Bourgoin, étudiant au campus de Moncton, Simon Thériault, étudiant au campus de Moncton, Alexandre Robichaud, étudiant au campus de Shippagan et Withstanley Delice, étudiant au campus d'Edmundston.

Lise Mazerolle, rédactrice, participera aux travaux de rédaction. Le comité sera présidé par Lynne Castonguay, SG, et le soutien administratif sera assuré par le Secrétariat général.

7.2 Autres

Aucun point n'est soulevé.

8. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE**8.1 Résolutions transmises pour information**

Voir le Document C

Le VRER présente les résolutions (décisions) de la réunion du 14 mars 2025 du Comité des programmes de premier cycle. Aucune question n'est soulevée.

9. RAPPORT DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

(Invitée : Anahita Shafiei, présidente du CLF)

9.1 Modification des normes linguistiques

Voir le Document D

Présentation

À l'aide d'une diapositive électronique, Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales (VRAEAP), et Anahita Shafiei, présidente du Conseil de la langue française, présentent les modifications proposées aux normes linguistiques.

Mme Shafiei indique que le comité a examiné le niveau de maîtrise de la langue écrite. De plus, il a examiné le niveau exigé selon les disciplines. Elle précise que pour la Faculté de droit, la réduction de la note s'exprime en lettre plutôt qu'en pourcentage. Cette phrase sera ajoutée au bas du tableau.

Mme Shafiei ajoute que le comité souhaite se pencher sur l'écriture inclusive. Pour l'instant, les normes ne captent pas suffisamment cet aspect, toutefois le travail se poursuit en ce sens.

Mme Dawes présente le calendrier des consultations et des approbations. Plusieurs groupements ont été consultés, notamment les décanats et vice-décanats, le CA de l'ABPPUM, l'APPUMCS et l'APPUMCE ainsi que les associations étudiantes. Une consultation générale (sur le web) a également eu lieu.

Notons que le nouveau barème pour la correction des travaux écrits et son application doivent paraître dans tous les plans de cours en vertu des règlements universitaires 8.12 et 26.18.

Discussion

Lors de la discussion, les membres ajoutent la précision suivante à l'amiable.

Paragraphe 3, la deuxième phrase devient : « *Cette révision est une révision linguistique seulement et non une révision du contenu du travail.* ».

La transcription du débat est disponible sur le web.

Voir : https://www.umoncton.ca/gouvernance/sites/gouvernance.prod.umoncton.ca/files/sa_proces_verbaux/2025/250411/SAC-250411-Transcription.pdf

R : 03-SAC-250411

Gilles Roy, appuyé par Jeanne Godin, propose :

« Sous réserve de deux modifications mineures, que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux normes linguistiques telles que présentées dans le document-cadre du Conseil de la langue française. »

Vote sur R03

Pour : 30

Contre : 1

ADOPTÉE

9.2 Modification de la *Politique linguistique*

Voir le Document E

Le président d'assemblée indique que le dossier portant sur la refonte de la *Politique linguistique* est présenté en première lecture à titre d'information.

Présentation

À l'aide de diapositives électroniques, la VRAEAP explique que la *Politique linguistique* n'a pas connu une refonte majeure depuis sa création en 1995. Elle indique que, depuis ce temps, les contextes ont évolué, notamment au niveau du profil de la population étudiante, profil qui est passé de 2,3 % à 42,5 % dans la catégorie *personnes étudiantes internationales*. En d'autres mots, on note un recul au niveau du bilinguisme français-anglais au sein de la population étudiante. La VRAEAP soulève les points suivants :

- La majorité des personnes étudiantes provenant de l'international ne communique pas en anglais (ou le font difficilement).
- La majorité des personnes étudiantes provenant de l'international a de la difficulté à trouver des stages en raison de la langue.
- Des manuels et du matériel pédagogique en anglais sont utilisés couramment pour l'enseignement.
- Les manuels en français sont plus dispendieux selon les résultats des consultations.
- Dans certaines disciplines, on accepte des travaux rédigés en anglais.
- Des thèses par articles en anglais sont acceptées.

Mme Dawes indique qu'il faut tenir compte de l'assurance de la qualité dans l'offre des programmes d'études. Au sujet des manuels de classe, la nouvelle politique prévoit que l'utilisation de manuels en anglais est acceptable de manière temporaire. Les bibliothécaires aident à chercher des alternatives en français.

Selon Mme Dawes, le Sénat académique doit réfléchir aux questions suivantes :

- Quelle est la place réelle de l'anglais au sein de chacun de nos programmes ? Le niveau de maîtrise de l'anglais exigé actuellement est-il adéquat pour assurer la réussite des personnes inscrites ainsi que l'intégration des personnes diplômées au marché du travail ?
- Quel est le message que nous donnons sur le site web, dans le répertoire des cours, dans les brochures et autres documents pour annoncer le niveau d'anglais nécessaire à la réussite des études ?

- Quelles sont les attentes des personnes étudiantes? Devons-nous modifier nos messages au niveau du recrutement des personnes étudiantes? Sommes-nous transparents et cohérents dans nos messages?

Plusieurs commentaires ont été soulevés. Notons les suivants :

- Une membre propose que, au point 1.5, premier paragraphe, première ligne, l'on remplace « favorise » par « principalement ».
- Nous sommes une institution acadienne et de langue française dans un milieu minoritaire/bilingue. Dans nos communications avec les personnes étudiantes, il faut bien gérer les attentes.
- Dans la politique, il faut avoir assez de flexibilité pour permettre aux projets pilotes, notamment à la Faculté des sciences, de prendre forme. Il s'agit de permettre à des personnes inscrites aux études supérieures de s'inscrire aux programmes alors qu'elles ne maîtrisent pas parfaitement le français. L'Université doit pouvoir permettre la francisation même si elle n'est pas complète au départ.
- Avons-nous un programme d'accompagnement pour des personnes étudiantes qui ont besoin de soutien en français?
- Notons que les bases de données situées à la bibliothèque sont surtout en anglais. Ceci devient problématique à compter de la 2^e année du programme.
- Dans le cadre d'une demande de titularisation, un membre suggère que l'on traduise des éléments de la convention collective pour assurer que les évaluateurs -- qui peuvent donner des évaluations rédigées en anglais -- aient accès aux documents traduits en anglais (voir point 4.3).
- La position de l'ABPPUM est présentée dans une correspondance du 9 avril 2025.

La transcription du débat est disponible sur le web.

Voir : https://www.umoncton.ca/gouvernance/sites/gouvernance.prod.umoncton.ca/files/sa_proces_verbaux/2025/250411/SAC-250411-Transcription.pdf

10. RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS

10.1 Création de la *Politique d'évaluation des apprentissages au premier cycle*

Voir le Document F

La VRAEAP présente les modifications apportées à la *Politique d'évaluation des apprentissages au premier cycle* à la suite d'une première lecture lors de la dernière réunion du Sénat académique. Toutes les suggestions ont été insérées dans la nouvelle version.

Aux fins du procès-verbal, on rappelle que l'objectif de la nouvelle politique est de faire état des quatre principes qui sous-tendent le processus d'évaluation des apprentissages encadré par le règlement universitaire 8.6. Les principes sont la cohérence, la justesse, l'efficacité et l'éthique.

Aucune question n'est soulevée. La proposition suivante est mise aux voix.

R : 04-SAC-250411

Gilles Roy, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que le Sénat académique adopte la Politique d'évaluation des apprentissages au premier cycle. »

Vote sur R04

Pour : 26

Contre : 1

ADOPTÉE

10.2 Création du règlement 8.6 Évaluation des apprentissages

Voir le Document G

Note : La transcription du débat est disponible sur le web.

Voir : https://www.umoncton.ca/gouvernance/sites/gouvernance.prod.umoncton.ca/files/sa_proces_verbaux/2025/250411/SAC-250411-Transcription.pdf

La VRAEAP explique que le règlement 8.6 (Évaluation finale du résultat obtenu dans un cours) a été réexaminé et a fait l'objet d'une étude importante au cours des dernières années. Plus de 200 personnes ont participé au processus de consultation. Mme Dawes reconnaît qu'il y a deux courants, notamment celui où l'on veut développer des balises et des précisions et celui où les balises deviennent trop lourdes. Il faut savoir trouver le juste milieu. Les propositions suivantes tentent d'apporter des balises qui permettront de réunir dans un endroit une série de pratiques, politiques, notes, procédures qui se trouvent un peu partout en ce moment.

10.2.1 Création du règlement 8.6 Évaluation des apprentissages (nouveau titre et paragraphe d'introduction) et du nouveau 8.6.1 Types d'évaluation

Le Sénat note que le titre du règlement 8.6 est modifié. Le nouveau titre sera « *Évaluation des apprentissages* ».

Le règlement 8.6.1 prévoit les types d'évaluations. On note que les évaluations se font généralement sous forme d'examens, de travaux ou d'observations.

Une membre fait remarquer qu'un examen de reprise d'un cours est un examen cumulatif dont la lettre maintient ou remplace l'échec dans le cours. Elle demande si cela suppose qu'une professeure ou un professeur doit donner nécessairement l'examen de reprise ou si la professeure ou le professeur peut refuser. Mme Dawes indique que le règlement 8.6.10 prévoit sept conditions qui doivent être réunies pour avoir droit à la reprise. Si les conditions ne sont pas réunies, la professeure ou le professeur peut refuser.

R : 05-SAC-250411

Gilles Roy, appuyé par Mireille Demers, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du règlement 8.6 Évaluation des apprentissages (titre et paragraphe d'introduction) et du règlement 8.6.1 Types d'évaluation. »

Vote sur R05

Pour : 22

Contre : 1

ADOPTÉE

10.2.2 Création des règlements 8.6.2 Nombre d'évaluations et 8.6.3 Pondération des évaluations

Note : La transcription du débat est disponible sur le web.

Voir : https://www.umoncton.ca/gouvernance/sites/gouvernance.prod.umoncton.ca/files/sa_proces_verbaux/2025/250411/SAC-250411-Transcription.pdf

Présentation

La VRAEAP rappelle que le règlement 8.6.2 prévoit – dans sa version actuelle – un minimum de trois évaluations distinctes par session scolaire. La nouvelle version prévoit, entre autres, que dans un cours d'une ou deux sessions, il y ait un minimum de trois évaluations sommatives, quel que soit le nombre de crédits. De plus, au nouveau règlement 8.6.3, on prévoit que dans un cours à composantes théorique et pratique, la personne étudiante doit réussir les deux composantes pour réussir le cours. Finalement, les travaux effectués en équipe ne valent pas plus de 40 % de la lettre finale d'un cours. On précise que toute dérogation doit être indiquée dans le plan de cours.

Mme Dawes présente également les nouveaux règlements 8.6.3.1 Examen final et 8.6.3.2 Cours sans examen final.

Discussion**PROPOSITION PRINCIPALE :*****R : 06-SAC-250411***

Gilles Roy, appuyé par Viktor Freiman propose :

*« Que le Sénat académique accepte la création des règlements 8.6.2
Nombre d'évaluations et 8.6.3 Pondération des évaluations. »*

Suivant la proposition, un membre propose un amendement. Au sujet du règlement 8.6.3, il explique que la pondération minimale des évaluations n'est pas connue puisqu'il peut y avoir plus de trois évaluations, notamment des devoirs.

L'amendement suivant est proposé.

AMENDEMENT :***P : 07-SAC-250411***

Étienne Bélanger, appuyé par Ophélie Chiasson, propose :

*« que l'on ajoute à la proposition principale les mots suivants : étant
entendu que chaque évaluation sommative ait une pondération d'au moins
5% de la note finale de la personne étudiante. »*

Lors de la discussion sur l'amendement P07, les points suivants sont soulevés :

- Dans certaines facultés, il y a des évaluations sommatives chaque semaine dans le même cours.
- Pour des raisons pédagogiques, il se peut qu'il soit avantageux de réserver un 15 % de la note finale pour des devoirs; ceci prépare la personne étudiante pour l'examen. Le nombre de devoirs peut varier d'un cours à l'autre. Selon l'amendement, si l'on donne huit devoirs, cela comptera 40 % de la note finale. Le membre indique que ceci va à l'encontre du principe pédagogique.
- En ce qui concerne les devoirs, il semble que ceci soit une bonne pratique en pédagogie. Il est important d'annoncer aux personnes étudiantes la pondération que l'on accorde aux devoirs.
- Il faut bien distinguer entre une évaluation formative et une évaluation sommative.
- Cet amendement semble trancher avec une demande antérieure d'offrir plusieurs petites évaluations sur des sujets bien précis.
- En principe, si les devoirs aident à réussir un examen sommatif ou un test sommatif, ne pas faire ces devoirs devrait mener à un échec.

Vote sur P07

Pour : 13

Contre : 18

REJETÉE

AMENDEMENT À L'AMIABLE :

Une membre soulève une question par rapport au règlement 8.6.3. Au paragraphe 3 du règlement, il est indiqué que les travaux en équipe ne valent pas plus de 40 % de la note finale. Puisque la politique indique que cela n'est pas applicable aux rapports de laboratoire, il serait bien de prévoir ceci dans une note de bas de page dans le règlement. Il est convenu à l'amiable que l'on ajoutera une note de bas de page qui fait référence à la politique.

Suite de la discussion

Les membres discutent des composantes théorique et pratique d'un cours. Le Sénat discute des cours 3-1 et 3-2 qui sont répertoriés dans le répertoire.

AMENDEMENT :

R : 08-SAC-250411

Sylvie Morin, appuyée par Gabriel Laplante, propose :

« étant entendu que l'on modifie la première ligne du 2^e paragraphe du règlement 8.6.3 de la façon suivante : Dans un cours à composantes théorique et pratique, la personne responsable du cours peut exiger la réussite des deux composantes et doit l'inscrire dans le plan de cours le cas échéant. »

Une discussion s'ensuit. Un membre fait remarquer que la responsabilité ne devrait pas revenir à la personne responsable du cours. Il se pourrait alors que le cours soit enseigné de manière différente d'une année à l'autre, d'un professeur à l'autre, d'un campus à l'autre. Un autre membre fait remarquer qu'une règle particulière l'emporte sur une règle générale.

Vote sur R08	Pour : 25	Contre : 6	ADOPTÉE
Vote sur R06 (amendée)	Pour : 26	Contre : 4	ADOPTÉE

10.2.3 Création des règlements 8.6.4 Horaire des évaluations sommatives intra et 8.6.5 Horaire des examens finaux

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

10.2.4 Création du règlement 8.6.6 Absences et reprises d'évaluations

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

10.2.5 Création du règlement 8.6.7 Modalité des évaluations et inconduite

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

10.2.6 Création du règlement 8.6.8 Critères d'évaluation et correction

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

10.2.7 Création du règlement 8.6.9 Communication des résultats

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

10.2.8 Création du règlement 8.6.10 Examen de reprise d'un cours

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

10.3 Abolition du règlement existant 8.6 Évaluation finale du résultat obtenu dans un cours

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

11. SUPPRESSION DES FICHIERS EXCEL COMPRENANT LE DÉTAIL DES VOTES AVEC FORMS

R : 09-SAC-250411

Jeanne Godin, appuyée par Mathieu Lang, propose :

« Que les fichiers Excel comprenant le détail des votes avec Forms soient détruits. »

Vote sur R09	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

12. RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADEMIQUE**12.1 Liste des personnes finissantes de février 2025**

Voir le Document H

La secrétaire générale présente le rapport portant sur la sanction des études pour la remise des diplômes de février 2025. Le Bureau de direction du Sénat académique a sanctionné 249 diplômes, dont 60 au campus d'Edmundston, 133 au campus de Moncton et 56 au campus de Shippagan.

13. RAPPORT DU RECTEUR

Le président d'assemblée demande aux membres s'il y a des questions pour le recteur et vice-chancelier. Aucune question n'est soulevée.

14. AFFAIRES NOUVELLES**14.1 Remerciements**

Le président remercie les sénateurs Jean-Baptiste Koffi et Germaï Lesly Toung pour leur contribution au Sénat académique.

15. PROCHAINES RÉUNIONS**15.1 Vendredi 9 mai 2025 en présentiel au campus de Moncton**

La prochaine réunion régulière du Sénat académique aura lieu en présentiel au campus de Moncton le vendredi 9 mai 2025. L'heure est à déterminer.

15.2 Jeudi 19 juin 2025 à 9 h, à distance

Une réunion régulière du Sénat académique aura lieu à distance le jeudi 19 juin 2025 à 9 h.

16. CLÔTURE

La séance est levée à 15 h 50.



Lynne Castonguay
Secrétaire générale